

salut de son âme, icelle estant séparé de son corps la coclocquer au nombre des bienheureux, eslizant la sépulture de sondit corps au cimitière d'Amplepuis, thumbeau de ses prédécesseurs, et quant à ses frais funéraires il s'en remet et confie à la volonté et discrétion de son héritière après nommée.....

26 septembre 1663. — Philiberte de Pomey, veuve de Claude Tricand et de Pierre Guillard, fait son testament dans son lit au chastel de la Goutte ; élit sa sépulture dans l'église d'Amplepuis, en la chapelle St-Roch ; veut qu'après son décès on distribue en aumônes 15 bichets soille convertis en pain, 5 bichets légumes convertis en potage et 2 liards à chaque pauvre se trouvant à son enterrement, quarantaine et an révolu ; demande 40 messes pour le repos de son âme ; demande encore, incontinent après son décès, 18 messes, savoir 9 aux autels privilégiés de Villefranche et 9 en ceux de Roanne ; il sera donné le jour de son enterrement 8 mesures de soille à 8 pauvres choisis dans la paroisse d'Amplepuis ; lègue six vingts livres pour la création d'une rente annuelle de 6 livres sur quelque bon héritage pour le salaire d'un prêtre qui sera tenu de célébrer tous les ans à perpétuité 24 messes basses dans la chapelle de l'église d'Amplepuis où elle sera inhumée, savoir, les premiers jeudis de chaque mois une messe de Saint-Sacrement, et une de Notre-Dame tous les premiers samedis de chaque mois, et, s'il se trouve des festes solennelles qui en empêchent la célébration, elle sera faite à semblable jour de la semaine immédiatement suivant, laquelle commission de messe sera donnée et conférée par son héritier universel et par les aînés mâles de sa maison à perpétuité à un prêtre de bonne vie qui jouira par ses mains de ladite pension qui sera créée par l'avis des sieurs curé et